

Mise à disposition des comptes consolidés 2023-2024 (clos au 30 juin 2024)

Mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi

Point sur la procédure de redressement judiciaire

Publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2024-2025

Saint-Mars-du-Désert, le 14 mai 2025 à 18h00, Florentaise (FR001400GO75, ALFLO), pionnier des terreaux bas carbone publie ce jour les comptes consolidés de son exercice 2023-2024, clos au 30 juin 2024 et arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 12 mai 2025.

Les commissaires aux comptes ont en application de leur norme professionnelle, formulé une impossibilité de certifier les comptes consolidés et sociaux 2023-2024 pour incertitudes multiples sur la continuité d'exploitation. Comme pour l'exercice 2022-2023, Florentaise précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'une réserve ni d'un refus de certification.

Après l'impossibilité de certification des comptes consolidés et sociaux 2022-2023 pour incertitudes multiples sur la continuité d'exploitation, l'exercice 2023-2024 a été consacré à la recherche de solutions permettant au Groupe de sécuriser la poursuite de son activité à court terme. Plusieurs actions ont ainsi été mises en œuvre à compter d'octobre 2023 visant à alléger la structure de charges, à aménager la structure de l'endettement du Groupe.

En dépit de ces efforts, les difficultés de trésorerie persistent, nécessitant une réorganisation et un redimensionnement de l'entreprise. Le Groupe a ainsi été contraint de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi, après l'accord de la DREETS en avril 2025, menant au licenciement de 53 collaborateurs dont 26 sont rattachés au siège sur un total de 186 collaborateurs (avant PSE). Les premiers licenciements devraient intervenir en mai 2025 et s'échelonner jusqu'en août 2025 permettant de recentrer sur 3 sites (au lieu de 6) le conditionnement des terreaux pour le grand public.

Les personnes dont le poste sera supprimé bénéficieront d'un accompagnement adapté à la recherche d'une solution de reconversion qui sera mis en place et proposé par le biais d'une cellule de reclassement.

La mise en œuvre effective de l'ensemble des mesures d'accompagnement (contrat de sécurisation professionnelle, aides à la mobilité géographique, incitations à la formation professionnelle, aides à la création ou à la reprise d'entreprise, etc.) sera pilotée de façon régulière par une commission de suivi composée de représentants des salariés, des représentants de la Direction et des organismes compétents.

Parallèlement à ces licenciements, la réorganisation de l'entreprise nécessitera de créer 12 nouveaux postes sur les 3 sites choisis. La réorganisation envisagée devrait permettre de réduire la masse salariale de 1,6 M€ tout en préservant les capacités de production de Florentaise.

Comptes consolidés 2023-2024 (clos le 30 juin 2024)

Activité

Pour rappel, les ventes de l'exercice 2023-2024 se sont élevées à 66,7 M€ contre 53,9 M€ représentant une progression de 23,7%. Le chiffre d'affaires total bénéficie des excellentes ventes en Chine (+117,6% en données proforma). L'activité BIVIS ressort en croissance de 20% par rapport à l'exercice 2022-2023 en données proforma. Sur le pôle terreaux France, le chiffre d'affaires cumulé sur 12 mois ressort en légère baisse de -1,2% à 46 M€, en raison de la très forte pluviométrie constatée en France au cours du 4^{ème} trimestre de l'exercice (avril à juin 2024).

Résultats

Compte de résultat (En M€)	Consolidé 12 mois 2024-06 Audité (01/07/2023 – 30/06/2024)	Consolidé 12 mois 2023-06 Audité (01/07/2022 – 30/06/2023)	Proforma (**) 12 mois 2023-06 Non audité (01/07/2022 – 30/06/2023)
Activité Terreaux	63,2	51,6	55
<i>Terreaux France</i>	46,0	47,2	47,1
<i>Terreaux International</i>	17,2	4,4	7,9
Activité BIVIS	3,5	2,3	2,9
Chiffre d'affaires	66,7	53,9	57,4
Redevances BIVIS	(*)	0,6	(*)
Charges d'exploitation	-66,4	-55,5	-58,9
Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition	2,2	-1,0	-0,9
Résultat net part du Groupe	0,0	0,6	0,6

(*) L'activité BIVIS inclut les loyers ainsi que la maintenance facturée aux clients. Pour une meilleure lecture de l'activité, les redevances BIVIS, en tant que produits issus des activités courantes de la Société, sont désormais intégrées au sein de la ligne produit Activité BIVIS. Pour rappel, au 30 juin 2023, les redevances BIVIS s'élevaient à 0,6 M€.

(**) Les comptes proforma au 30 juin 2023 ont été établis en considérant une entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} juillet 2022 pour l'ensemble des sociétés acquises au 31 décembre 2022 dans le cadre de la filialisation de l'Activité Terreaux, à savoir les sociétés Granofibre, Floreasy India, Fulan 2 et Fulan 3, ainsi que l'arrivée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2023 de 50% de l'activité Fulan 1, nouvelle usine dans le district de Jinshan de la province de Shanghai.

Compte tenu de ce bon niveau d'activité, le **résultat d'exploitation** de l'exercice s'élève à 2,2 M€ contre -1,0 M€ en 2022-2023.

Il bénéficie essentiellement de la contribution des filiales chinoises en forte croissance à la rentabilité Groupe et d'un produit d'assurance de 1,1 million d'euros au titre de remboursement des dommages causés par un incendie sur le site industriel de LAVILLEDIEU.

Au niveau des charges, la croissance de l'activité en Chine se traduit en amont par la hausse :

- des achats de matières premières à hauteur de 6,3 M€,
- des coûts de transport pour 0,9 M€ et,
- des charges de personnel pour 0,6 M€ l'effet en année pleine de l'intégration des filiales chinoises dans les comptes consolidés du Groupe sur l'exercice clos le 30 juin 2024.

En France, les charges de personnel sont en progression d'environ 1,0 M€. Cette hausse correspond à la variation de l'effectif moyen de 5 ETP associée à un effet en année pleine de l'internalisation de certaines fonctions de direction au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023.

La situation juridique et financière est également à l'origine d'une hausse des coûts des honoraires de 0,5 M€.

La hausse des dotations aux amortissements est liée au niveau des investissements réalisés par Florentaise au cours des exercices précédents, notamment dans le parc de machines BIVIS.

La révision des perspectives de Floreasy India a conduit à déprécier à 100% (1M€) le goodwill affecté à cette société. Le modèle initial de Floreasy India était de fournir les sociétés chinoises Fulan en fibres de coco. Cette société avait été intégrée à l'UGT Terreaux International et devait profiter du dynamisme des sociétés Fulan. Floreasy India souffre d'un positionnement qualité/prix défavorable face à la concurrence du marché chinois. La société a donc commencé à diversifier sa clientèle sur la zone Asie /Pacifique.

Le **résultat financier** se dégrade d'environ 1 M€ en lien avec :

- la diminution des autres produits financiers pour 0,4 M€ qui provient principalement du fait qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, le groupe percevait des intérêts sur la créance de compte courant que Florentaise détenait sur HRVST Ltd jusqu'à ce qu'elle cède cette créance à Floreasy International Ltd le 31 décembre 2022 dans le cadre de la filialisation de l'activité Terreaux du groupe familial Floreasy au sein de Florentaise ;
- les charges d'intérêts en hausse de 0,5 M€ comprennent le coût de l'endettement bancaire ainsi que le coût financier des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces charges d'intérêts augmentent en raison (i) des nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail et assimilés souscrits sur l'exercice clos le 30 juin 2024, et (ii) des suspensions de remboursement d'échéances consenties temporairement par les partenaires financiers depuis mi-décembre 2023 ;
- les dépréciations d'actifs financiers pour 0,2 M€ qui concernent les titres détenus par Florentaise dans les entités non consolidées Upcycle et Utopi Hall, en cours de liquidation judiciaire.

Le **résultat exceptionnel** de 0,7 M€ est principalement composé :

- d'un produit d'assurance de 0,3 million d'euros dans le cadre de l'indemnisation du sinistre intervenu sur le site de LAVILLEDIEU de Florentaise (se référer à la note 2.3 Faits marquants) ;
- d'une quote-part de subvention virée au compte de résultat pour 0,3 million d'euros.

Au final, le résultat net part du Groupe ressort globalement à l'équilibre en baisse de 0,5 M€ malgré la progression sensible du résultat d'exploitation.

Structure bilancielle

Bilan Consolidé (En M€)	Consolidé 12 mois 2024-06 Audité	Consolidé 12 mois 2023-06 Audité
Actif Immobilisé	70,2	70,7
Stock et en-cours	10,9	11,9
Clients et comptes rattachés	6,8	3,1
Autres Actifs circulant	8,0	7,2
Disponibilités	5,4	1,3
Total Actif	101,3	94,1
Capitaux propres part du groupe	32,5	32,9
Intérêts minoritaires	0,6	0,1
Provisions	1,6	1,0
Dettes financières	45,3	41,1
Passif circulant	21,4	19,0
Total Passif	101,3	94,1

A fin juin 2024, les capitaux propres part du groupe s'établissent à 32,5 M€ en données consolidées, contre 32,9 M€ au 1^{er} juillet 2023.

L'endettement financier brut consolidé est de 45,3 M€ contre 41,1 M€ au 1^{er} juillet 2023. Cet endettement intègre l'ensemble des dettes envers les établissements de crédit, le crédit-bail lié au financement notamment du parc de BIVIS et le compte courant vis-à-vis de Floreasy.

La trésorerie disponible s'élève à 5,4 M€ au 30 juin 2024 contre 1,3 M€ au 1^{er} juillet 2023.

Situation juridique et financière consécutive à la dégradation de la trésorerie en lien avec l'activité terreaux France

L'évolution de la situation financière de la Société a été impactée par la succession des mauvaises saisons climatiques qui ont éprouvé le modèle de revenus de la Société soumis à une saisonnalité structurelle. La mobilisation d'investissements importants pour favoriser l'essor du modèle BIVIS, ralenti notamment par le contexte économique actuel, a pesé sur l'agilité financière du Groupe.

Enfin, les difficultés financières rencontrées par Floreasy l'ont contraint à ne pas respecter la convention de blocage du compte courant qui courait jusqu'au 31 décembre 2024 en sollicitant le remboursement partiel de sa créance de compte courant à l'encontre de Florentaise au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, ce qui l'a ainsi empêché de mettre en oeuvre les mesures de soutien financier envers la Société contrairement à son engagement initial.

Face aux difficultés de trésorerie persistantes, la Société a demandé au Président du Tribunal de commerce d'Angers d'ouvrir une procédure de conciliation le 12 décembre 2023 à l'égard de la Société, suivie d'un mandat ad hoc le 31 mai 2024. Le but de ces procédures était de permettre à la Société de négocier avec ses partenaires financiers afin d'obtenir un étalement du remboursement de ses dettes.

Dans le cadre de ces discussions, les partenaires financiers de la Société ont consenti à suspendre temporairement l'exigibilité des emprunts moyen terme, des lignes de trésorerie court terme et des échéances de crédit-bail et location financement. Sur la période courant de mi-décembre 2023 au 31 janvier 2025, les encours concernés par cette suspension temporaire représentent 7 millions d'euros au titre des emprunts moyen terme, 6,2 millions d'euros au titre des lignes de trésorerie court terme et 3,3 millions d'euros au titre des échéances de crédit-bail et location financement.

Le 18 février 2025, la Société a été informée de la décision de ses partenaires financiers de ne pas reconduire les mesures de suspension temporaire de l'exigibilité des dettes financières à court et moyen terme de la Société.

Cette décision a rendu exigible le montant cumulé de ces dettes financières échues dont le montant s'élevait à 16,5 millions d'euros.

Incapable de faire face à cet engagement, la Société a déclaré son **état de cessation des paiements le 3 mars 2025** auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nantes.

Le 5 mars 2025, le président du Tribunal de commerce de Nantes a ouvert une procédure de redressement judiciaire, avec une période d'observation de six mois pouvant être renouvelée jusqu'à 18 mois.

Pendant cette procédure, l'ensemble des dettes de la Société antérieures au 5 mars 2025 sont gelées pour un montant de 50,6 millions d'euros.

A partir de mars 2025, la Société va reconstituer sa trésorerie grâce au gel de ses dettes par le redressement judiciaire, puis par la saisonnalité favorable jusqu'en juin 2025, étant précisé que (i) la nature du jugement de plan de redressement à l'issue de la période d'observation n'est pas connue à ce jour et que (ii) le tribunal, peut ordonner, à tout moment de la période d'observation, la cessation

partielle de l'activité ou prononcer la liquidation judiciaire si le redressement est manifestement impossible.

La prévision de trésorerie de la Société a été actualisée en avril 2025 dans le contexte de la mise en œuvre de la procédure de redressement judiciaire : elle couvre un horizon courant jusqu'à fin février 2026 et n'intègre aucun décaissement au titre du règlement du passif né antérieurement à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire. Cette prévision de trésorerie actualisée intègre les conséquences défavorables de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire attendues sur la période mars à mai 2025 (recul des ventes, hausses des garanties d'affacturage...) et des mesures envisagées pour préserver la trésorerie de la Société (mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi et perception d'un dividende en provenance des filiales chinoises en août 2025 principalement). Elle est en outre fondée sur l'hypothèse du soutien financier de sa maison mère Floreasy, qui s'est engagée à ne pas solliciter le remboursement de la créance de compte courant résiduelle qu'elle détient sur la Société (0,8 million d'euros au 30 juin 2024). Cette prévision de trésorerie met en évidence un solde de trésorerie prévisionnel de 1,7 million d'euros à fin février 2026, avec un point bas en janvier 2026 de 0,4 million d'euros.

Si la procédure de redressement judiciaire en cours n'aboutissait pas favorablement et si l'ensemble des actions ne pouvaient pas être mis en œuvre dans une temporalité compatible avec ses échéances, alors la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

Toutefois, la Société fait ses meilleurs efforts pour concrétiser ces différentes actions au cours des prochains mois et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2024 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation. C'est sur la base de ces éléments d'appréciation que le Conseil d'administration de la Société a arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024 en utilisant le principe de continuité de l'exploitation.

Activité du 3^{ème} trimestre 2024-2025

Les ventes du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2024-2025 (janvier 2025 à mars 2025) s'élèvent à 23,1 M€ en repli de 13,3% sur la période.

En millions d'€	3 ^è trimestre 2024-2025	3 ^è trimestre 2023-2024	Var.	Consolidé 9 mois 2024-2025	Consolidé 9 mois 2023-2024	Var.
Terreux France	14,0	19,4	-28,0%	25,8	32,4	-20,5%
Terreux International	8,3	6,2	+33,3%	12,0	9,3	+28,1%
Bivis	0,8	1,0	-21,2%	2,6	2,7	-4,6%
TOTAL Groupe	23,1	26,6	-13,3%	40,4	44,5	-9,3%

Pour analyser l'activité de la période, le Groupe rappelle qu'il connaît une saisonnalité importante liée aux activités de jardinage qui démarrent traditionnellement à compter du printemps.

Terreux France : une activité impactée par la réduction du nombre de sites de production et par des interruptions prolongées de la chaîne de transports

Sur le troisième trimestre 2024-2025, les ventes de terreux en France s'élèvent à 14 M€ en 2025 contre 19,4 M€ en 2024, en baisse de 28%. Sur les neuf premiers mois de l'exercice, les ventes de terreux sont en baisse de 20,5%. Cette baisse impacte aussi bien les terreux professionnels en baisse de 19,9% que les terreux grand public en baisse de 20,5% à période comparable.

Cette évolution défavorable s'explique d'abord par l'arrêt des livraisons de la part des partenaires logistiques de la Société qui dans un contexte d'ouverture d'une procédure collective ont soumis l'exécution de leurs prestations à des garanties de paiement au titre de la loi Gayssot. Du fait du délai de mise en place de ces garanties, le chiffre d'affaires du mois de mars 2025, le plus contributif de l'année au chiffre d'affaires global, a été divisé par deux faute de pouvoir livrer les clients du Groupe. Les livraisons de matières premières ont elles aussi été limitées, réduisant la production de terreux sur le mois de mars 2025.

La baisse du chiffre d'affaires s'explique dans une moindre mesure par la mise en place à l'automne 2024 des mesures de recentrage de l'activité d'ensilage sur 3 sites au lieu de 6. Cette réorganisation a pénalisé la production d'**avant saison**.

La Société précise qu'en dépit de ses difficultés, la Société dispose toujours d'un soutien de ses clients dont les deux principaux ont proposé de prendre directement en charge les coûts liés aux transports. De nouvelles prises de commandes ont d'ores et déjà été effectuées dans le cadre de l'arrière-saison. Aucun client n'a à ce jour fait savoir qu'il ne désirait plus travailler avec le Groupe.

Terreaux International : poursuite de la très bonne dynamique en Chine

Les ventes cumulées sur 9 mois ressortent en progression de 28,1% à 8,4 M€. Sur ce territoire, l'engagement de nos partenaires et l'orientation de nos marchés sont satisfaisants.

Activité BIVIS : en retrait de 4,6%

La baisse du chiffre d'affaires global est essentiellement liée au recul de 27,5% des ventes de pièces BIVIS. Les revenus issus de la location ressortent en hausse de 6,8% et les redevances sont en hausse de 56%. Un aménagement des tarifs des premières BIVIS mises en location et les revenus en année pleine issus de la mise en service de 3 nouvelles BIVIS durant l'été 2024 expliquent l'évolution favorable des redevances.

Procédure de redressement judiciaire

Au-delà de ces éléments d'activité, la Direction de Florentaise tient à rappeler qu'elle est déterminée à trouver des solutions permettant au Groupe de faire face à ses engagements. Outre les mesures de protection et de sauvegarde destinées à retrouver plus de latitude dans la gestion opérationnelle, elle poursuit avec vigueur le plan engagé au cours des derniers mois visant notamment à procéder à la vente de certains actifs pour renforcer le financement, la réorganisation et le plan de restructuration du Groupe.

Lors de l'audience du 30 avril 2025, le Tribunal de commerce a examiné le suivi de gestion à fin mars 2025 établi par un expert indépendant.

Ce rapport faisait état :

- d'un niveau de trésorerie à fin mars 2025 de 1,2 M€ ;
- d'un prévisionnel à horizon février 2026 sans impasse de trésorerie ;
- d'un point bas de trésorerie de 0,4 M€ identifié en janvier 2026.

Sur ces bases, le président du Tribunal de commerce a confirmé la prolongation de la période d'observation jusqu'à la prochaine audience fixée au 4 septembre 2025.

Compte-tenu de la situation, la Société suspend mécaniquement ses objectifs stratégiques et financiers à horizon 2027, à savoir un chiffre d'affaires de 120 M€ et un résultat d'exploitation à environ 20% de son chiffre d'affaires.

La Société informera le marché de l'état d'avancement de la procédure judiciaire et des démarches en cours pour construire un plan de redressement.

Mise à disposition du rapport financier annuel 2023-2024

Le rapport financier annuel contenant les comptes consolidés 2023-2024 peut être consulté sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.florentaise.fr/fr/presentations-financieres>

A la demande de la Société, la cotation des actions Florentaise avait été suspendue le 4 mars 2025 et reprendra le 19 mai 2025 à l'ouverture des marchés.

A propos de Florentaise (<https://www.florentaise.com/fr>)

Florentaise, pionnier des terreaux bas carbone, est une ETI détenue par un actionnariat majoritairement familial. Créé en 1973, Le catalogue de produits de Florentaise se compose de plus de 600 références produites à la fois en marque propre ou marques de distributeurs, et disponibles au sein des plus grandes enseignes telles que Truffaut, Botanic, Aldi, LIDL ou Intermarché. En France, Florentaise vend près d'un sac de terreau sur cinq auprès du Grand public et couvre 12% du marché des professionnels (horticulteurs, paysagers ou pépiniéristes). Florentaise est aujourd'hui le N°1 français des terreaux et supports éco innovants avec des ambitions fortes à l'International. Ses solutions brevetées Hortifibre® et Turbofibre® émettent 20 à 50 x moins de CO₂ que la tourbe avec des performances agronomiques équivalentes.

Contact Florentaise : Investors@florentaise.com

Contact Investisseurs : benjamin.lehari@seitosei-actifin.com